

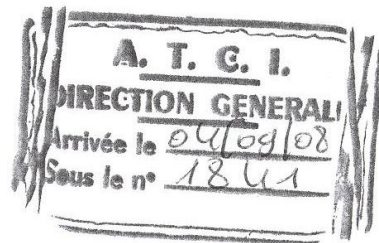
Le Directeur Général
CIT/DG/29-08-2008/384-KAA

Abidjan, le 27 Août 2008

Monsieur le Directeur Général
de l'Agence des Télécommunications
de Côte d'Ivoire
(ATCI)

Objet : Baisse tarif communication
Accès Internet RTC

Monsieur le Directeur Général,



Conformément aux dispositions de la Convention de concession traitant du régime tarifaire des services exclusifs (Article 24 et annexe 4 de notre cahier des charges), Nous avons le plaisir de vous communiquer, ainsi que stipulé à l'article 25 .2.2, le projet de tarifs de l'accès Internet RTC de Côte d'Ivoire Télécom, dénommé « Offre Plein Temps » applicable à compter du 9 septembre 2008.

Cette offre se caractérise principalement par la baisse substantielle du coût de communication Internet RTC, passant de 53 Fcfa TTC les 2 minutes à 12 Fcfa TTC la minute de communication, soit une réduction de plus de 50%.

A travers cette importante baisse, Côte d'Ivoire Télécom continue ses efforts pour soutenir le développement et la démocratisation de l'Internet en Côte d'Ivoire.

Tout en vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments distingués.


Koné N. Bruno
Directeur Général
CÔTE D'IVOIRE TELECOM
DANIEL FERMINÉ
Directeur Général Adjoint

P.J : Présentation du nouveau « Plein temps »